

# Résumé pour les citoyens

## Initiative de l'UE pour l'entrepreneuriat social

### QUEL EST L'ENJEU?

- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale fait partie intégrante de la stratégie Europe 2020: l'UE veut renforcer la croissance, l'emploi et la compétitivité, mais aussi fonder une **société qui soit plus inclusive**.
- Les **entreprises sociales**, et plus généralement l'économie sociale et solidaire, jouent un rôle fondamental dans ce domaine. Poursuivant des objectifs sociaux ou environnementaux, enracinées dans le tissu local, ces entreprises renforcent la cohésion sociale et contribuent à réduire les déséquilibres géographiques entre pays et régions dans l'UE.
- L'initiative pour l'entrepreneuriat social vise à soutenir **la création et le développement des entreprises sociales** et à **faciliter leur accès au financement**. Pour développer une «économie sociale de marché hautement compétitive», qui est un des grands objectifs de l'UE, il faut **adapter les outils juridiques** afin d'aider ces entreprises, souvent très petites et n'opérant qu'au niveau local, à réaliser leur potentiel de croissance et de création d'emplois et à tirer parti des possibilités du marché intérieur.
- L'économie sociale, dont font partie les entreprises sociales, emploie plus de 11 millions de personnes dans l'UE, soit 6 % de l'emploi total. **Environ une entreprise sur quatre créée en Europe est une entreprise sociale**. La proportion est même **d'une entreprise sur trois en Belgique, en Finlande et en France**. Ces entreprises sont souvent plus productives et concurrentielles. Cela tient à l'engagement très fort de leur personnel et aux meilleures conditions de travail qu'elles offrent (on y recense deux fois moins d'arrêts-maladie que la moyenne).

### QUE PROPOSE L'UE?

- L'initiative pour l'entrepreneuriat social propose un plan d'action à court terme visant à **promouvoir la création et le développement des entreprises sociales**.

Ce plan d'action comprend 11 mesures prioritaires, réparties selon 3 axes:

#### ➤ Améliorer l'accès des entreprises sociales au financement

1. Proposer, avant fin 2011, un **cadre réglementaire européen** pour les **fonds d'investissement solidaire**
2. Favoriser le développement du **microcrédit** en Europe, notamment en améliorant son environnement juridique et institutionnel
3. Mettre en place un **instrument financier européen de 90 millions d'euros** visant à faciliter l'accès au financement
4. Faire des entreprises sociales une **priorité d'investissement** du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE)

#### ➤ Améliorer la visibilité de l'entrepreneuriat social

5. Recenser les bonnes pratiques en établissant avec les parties prenantes une **cartographie complète des entreprises sociales** en Europe
6. Créer une **base de données publique des labels et certifications** applicables aux entreprises sociales en Europe

7. Renforcer les compétences des administrations nationales et régionales, afin qu'elles mettent en place des **mesures de soutien, de promotion et de financement** des entreprises sociales

8. Créer une **plateforme électronique multilingue d'information et d'échange** destinée aux entrepreneurs sociaux, aux pépinières et aux grappes d'entreprises, ainsi qu'aux investisseurs sociaux; faire connaître les programmes de l'UE pouvant apporter un soutien aux entrepreneurs sociaux et améliorer l'accessibilité des aides

➤ Améliorer l'environnement juridique des entreprises sociales

9. Examiner la simplification du règlement sur le statut de la **société coopérative européenne**; proposer un règlement instituant un statut de la **fondation européenne**; lancer une étude sur la situation des **mutuelles**

10. Donner plus d'importance aux critères de **qualité** et aux **conditions de travail** dans l'attribution des **marchés publics**, surtout dans le cas de services sociaux et de santé

11. Simplifier les règles d'attribution des **aides publiques** aux services sociaux et locaux (ce qui aiderait un grand nombre d'entreprises sociales)

**QUI POURRA EN BENEFICIER, ET COMMENT?**

- **Les citoyens et les entreprises** seront les principaux bénéficiaires des mesures proposées.
- **Les entrepreneurs sociaux** bénéficieront d'une meilleure information et d'un accès simplifié aux aides existantes (mais souvent méconnues), et de l'offre de nouveaux types de financement.
- **Les dizaines de millions d'Européens** fragilisés par les conséquences de la crise financière bénéficieront des créations d'emplois dans le secteur de l'économie sociale, qui est en pleine expansion et dont le développement sera encore accéléré par les mesures proposées.

**QUAND CES MESURES PRENDRONT-ELLES EFFET?**

- Cette initiative est une première étape vers la mise en œuvre d'un ensemble de mesures formant un écosystème favorable à l'entrepreneuriat social en Europe, afin qu'il soit encore davantage une source de croissance et d'emploi.
- L'extension de l'instrument de microfinancement «Progress» et l'adoption d'un nouvel instrument d'investissement pour les entreprises sociales, proposées par la Commission en octobre 2011, poursuivent les mêmes objectifs. Ces instruments font partie du nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale (2014-2020).
- Le texte législatif sur les fonds d'investissement solidaire devrait être adopté par la Commission avant la fin 2011.
- Les autres mesures seront adoptées dans les mois et années à venir, après consultations (livres verts ou blancs) et évaluations d'impact si nécessaire.
- Un groupe consultatif multipartite sur l'entrepreneuriat social examinera l'avancement des mesures proposées.